

**MAIRIE DE SURY-ES-BOIS**  
**18260 SURY-ES-BOIS**  
**Tél : 02.48.73.75.28**  
**Fax : 02.48.73.73.97**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 15/02/17:**

Le Conseil Municipal, réuni le mercredi 15 février 2017 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- Préparation budget 2017 : tarifs location salle des fêtes :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 :

- Tarifs Eté (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)
  - \* Personnes de la Commune : 60 €
  - \* Personnes hors Commune : 90 €
- Tarifs Hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)
  - Personnes de la Commune : 80 €
  - Personnes hors Commune : 110 €
- Caution : 150 €

La location est gratuite pour les Associations communales.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- Préparation budget 2017 : Assainissement collectif : redevances part fixe / part variable :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les redevances part fixe / part variable (Assainissement collectif) comme suit :

- Part fixe : 18 € / an
- Part variable : 0,75 € / m<sup>3</sup> consommé

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- Cimetière communal : durée et tarifs des concessions funéraires et cavurnes – emplacement des cavurnes :

Le Conseil Municipal, après un exposé de M. le Maire sur ce dossier, décide :

- De fixer à 30 ans ou 50 ans les durées des concessions funéraires et des cavurnes

- De fixer les tarifs des concessions comme suit :

- Concession 30 ans : 50 €
- Concession 50 ans : 100 €

- De réserver les emplacements des cavurnes en prolongement de « l'espace de dispersion » en haut du carré Nord-Est. Les cavurnes seront de 1m x 1m sur deux rangées.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics – Demande DETR :

M. le Maire fait un point sur les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics (mairie, agence postale, salle des fêtes, église) et pour ce faire sollicite une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le conseil municipal approuve cette demande à l'unanimité des membres présents.

- Aménagement du « quartier » Le Champ Laurent – Demande DETR :

M. le Maire rappelle que pour ce projet, la commune est assistée par la SEM Territoria, assistant à maîtrise d'ouvrage et le bureau d'études MD Concept, maître d'œuvre.

Il s'agit en résumé de reprendre la voirie d'accès (atelier Gélinat, habitations) ; reprendre l'ensemble des réseaux et re-viabiliser les terrains à bâtir.

Ce projet n'étant pas soumis à évaluation environnementale – arrêté Préfet de Région du 15/02/17 – M. le Maire indique qu'il convient maintenant de solliciter des subventions pour aider à la réalisation de ce projet et notamment l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- Agriculture : réforme des zones défavorisées simples :

M. le Maire expose au Conseil Municipal les conséquences dramatiques pour les éleveurs du Pays-Fort de la réforme qui est en cours pour les zones défavorisées simples et l'éligibilité à l'indemnité compensatrice de handicaps naturels et propose une motion de soutien.

Adoption à l'unanimité des membres présents.